



## La Médiatrice : il faut mettre un terme au système de stages non rémunérés dans les délégations étrangères de l'UE

Communiqué de presse n° 2/2017 - 17/02/2017

Suite à une plainte adressée par un jeune stagiaire de l'UE, la Médiatrice européenne, **Emily O'Reilly**, a recommandé que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) verse une allocation appropriée à tous ses stagiaires, afin de permettre l'accès aux stages aux jeunes, indépendamment de leur milieu social d'origine.

Le SEAE compte près de 800 stagiaires dans ses délégations à travers le monde dont les services à temps plein ne sont pas rémunérés.

Les stagiaires doivent couvrir l'ensemble de leurs frais, y compris les frais d'hébergement, de voyage et d'assurance maladie ; ce système est clairement discriminatoire à l'encontre de nombreux jeunes ayant des ressources financières limitées.

Selon la Médiatrice, l'indemnité devrait permettre d'encourager les jeunes à postuler à un stage quelles que soient leurs capacités financières.

« Les stages, dans ce qui est en fait le service extérieur de l'UE, peuvent être un formidable tremplin pour la carrière des jeunes et devraient par conséquent être accessibles à un éventail de personnes aussi large que possible », a déclaré Mme O'Reilly.

« Les stages non rémunérés peuvent perpétuer l'exclusion sociale en empêchant concrètement certains jeunes d'améliorer leurs compétences et leurs qualifications, ce qui peut avoir un impact important sur leur future carrière ».

« Le service diplomatique de l'UE devrait montrer l'exemple dans le monde, en s'assurant que chacun puisse avoir une chance identique et équitable d'obtenir ces stages très prisés. Ceci serait bénéfique tant pour les stagiaires que pour les délégations » a déclaré la Médiatrice.

La Médiatrice a proposé qu'une allocation appropriée soit basée sur le coût de la vie dans le pays où se trouve la délégation. La Médiatrice est consciente que le paiement des stagiaires dans les délégations soulève des questions budgétaires, mais elle recommande que cette question soit examinée par l'autorité budgétaire de l'UE (le Parlement européen et les États membres).

Le contexte



Le plaignant, un citoyen autrichien, s'est adressé au Médiateur après avoir travaillé comme stagiaire non rémunéré dans une délégation de l'UE en Asie. Au début, le SEAE n'a pas répondu à sa plainte et lui a fourni peu d'informations. Au cours de l'enquête de la Médiatrice, le SEAE a pris des mesures pour rendre publiques les informations concernant les futurs stages dans ses délégations.

Le SEAE dispose d'un réseau de 139 délégations de l'UE dans le monde, employant près de 6 000 personnes et a proposé environ 800 stages non rémunérés au cours de l'année 2016. Dans les institutions de l'UE, autres que le SEAE, les stages rémunérés sont la norme. Les stagiaires du SEAE basés à Bruxelles sont pourtant payés.

La recommandation de la Médiatrice européenne est disponible [ici](#).